## Elections professionnelles à venir

## 4 ans, l'heure du bilan!

Nous voici arrivés à l'issue de 4 années de mandats pendant lesquelles le SNES-FSU, syndicat ayant gagné la confiance de la majorité de la profession chez les enseignants et les CPE dans les instances nationales et académiques, n'a cessé de porter la voix des collègues pour défendre les statuts, les missions et le service public d'Éducation.

Quel bilan retenir pour la catégorie?

## - Au niveau national:

Les chantiers métiers se sont poursuivis avec la nouvelle circulaire de missions de 2015. Le SNES- FSU a largement investi les groupes de travail au ministère pour défendre et faire reconnaître le suivi des élèves comme cœur de notre métier. Les avancées concernent également la reconnaissance de notre professionnalité par un texte qui renforce le

principe d'un CPE concepteur de son activité. La bataille sur le temps de travail, même si elle est loin d'être gagnée, a progressé avec l'inscription des 35h à l'emploi du temps des CPE.

La mise en œuvre du PPCR a permis la création, revendiquée depuis des lustres par le SNES-FSU, d'une double évaluation pour les CPE, avec des critères nationalement cadrés portant sur le cœur de notre métier.

Même si nous continuons à en dénoncer les écueils et que de nombreux chantiers restent ouverts (manque d'accompagnement institutionnel de la circulaire, question des heures supplémentaires, création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps des CPE, grille d'évaluation trop partialisante, etc...), nous ne pouvons

que nous féliciter de ces progrès qui participent à la reconnaissance de notre métier.

## - Au niveau académique :

L'arrêt de la politique académique de redéploiement de demi-postes de CPE est à mettre à l'actif de la lutte initiée par le SNES-FSU, tant elle limite les effets négatifs sur notre professionnalité et nos conditions de travail.

Le retour à la formation décentralisée, la transparence récente sur le recrutement des formateurs de bassins de CPE, sont aussi importants puisqu'ils permettent collectivement aux CPE de participer à la conception de leur formation et de leur activité en répondant aux besoins réels du terrain, et non plus à l'unique commande institutionnelle.

L'année 2018 a en outre été marquée par le

congrès national du SNES-FSU à Rennes, lors duquel ont été réactualisés les mandats à porter pour la catégorie: ouverture massive de postes au concours, création d'un poste de CPE pour 250 élèves, travail avec les équipes enseignantes, etc. Le SNES-FSU n'aura de cesse de défendre ces mandats, gages d'une éducation réellement émancipatrice et démocratique, mais également garants de notre reconnaissance professionnelle

et d'une évolution positive de nos conditions de travail.

Malgré
les avancées
sur le métier,
de nombreux
chantiers
restent ouverts

